

Zeitschrift:	Revue de linguistique romane
Herausgeber:	Société de Linguistique Romane
Band:	43 (1979)
Heft:	171-172
Artikel:	Créoles à base française, français régionaux et français québécois : éclairages réciproques
Autor:	Poirier, Claude
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-399683

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CRÉOLES A BASE FRANÇAISE, FRANÇAIS RÉGIONAUX ET FRANÇAIS QUÉBÉCOIS : ÉCLAIRAGES RÉCIPROQUES

Au cours de la décennie qui s'achève, certains spécialistes des créoles à base française ont mis en lumière l'intérêt que présente la comparaison de ces parlers avec les variétés de français qui se sont développées au Québec, en Acadie et en Louisiane. La concordance des époques de colonisation, l'origine commune des colons français qui ont contribué au peuplement des diverses possessions de la métropole aux XVII^e et XVIII^e siècles et le fait que chacun de ces parlers, créoles et français, a connu une évolution particulière sont les principales raisons qui invitent à la comparaison. Certes il existait déjà dans le monde des spécialistes des créoles une certaine tradition de recherches comparatives mais, jusqu'à ces dernières années, on ne tenait pas compte des parlers français d'outre-mer (ou français coloniaux) dont l'éclairage apparaît maintenant des plus pertinents. Dans l'état actuel des connaissances, l'étude « décloisonnée » des créoles et des français coloniaux est une des bonnes sources de renseignements sur le français parlé à l'époque de l'expansion coloniale de la France¹.

Chaudenson est le premier à avoir exploité de façon importante les éléments connus de ces français d'outre-mer dans son étude sur le parler créole

1. Cf. R. Chaudenson, « Pour une étude comparée des créoles et parlers français d'outre-mer : Survivance et innovation », dans *RLiR* 37, 1973, 342-371. Signalons également l'article de I. Vintilă-Rădulescu paru dans les *Mélanges Straka* I, 1970, 353-359, « Français créole et français canadien ». Cet intérêt pour l'étude comparée des français coloniaux et des créoles à base française fait pendant à un souci de collaboration de plus en plus étroit entre les divers spécialistes du français en Amérique sur le plan des échanges culturels et de la promotion du français et de ses variantes locales ; cf. notamment les actes du colloque de Bloomington (Université d'Indiana, 28-30 mars 1974), *Identité culturelle et francophonie dans les Amériques (I)*, publiés par E. Snyder et A. Valdman, P.U.L., Québec, 1976.

de la Réunion¹. Les avantages qui en découlent sont considérables. Aussi nous a-t-il paru utile d'examiner l'utilisation que l'auteur a faite des données concernant le français canadien (c'est-à-dire le québécois et l'acadien), qui nous intéresse plus particulièrement, et de faire un bilan sommaire de ce que le *Lexique* de Ch. apporte de neuf pour l'étude de ces mêmes parlers. Ce rapide tour d'horizon (compte tenu de l'ampleur de l'ouvrage) nous amène à proposer un nouvel élargissement du champ des recherches comparatives qui se limitent encore, pour l'essentiel, à la mise en rapport de parlers étroitement apparentés.

ÉCLAIRAGE CANADIEN.

L'auteur du *Lexique* a retrouvé en français canadien un bon nombre des faits qu'il a recueillis dans sa minutieuse et longue enquête sur l'île de la Réunion (v. le chap. VII, *Le vocabulaire des « Isles »*, 591-632, et le chap. IX, *Les termes d'origine française*, 643-894), ce qui lui permet d'étayer son explication historique, cf. l'étude de *monde* « gens, personnes » 815-818, *touche* « bouffée de fumée tirée d'une cigarette » 881, *herbe* suivi de déterminants postposés 889-890, etc. Parfois le français du Canada est le seul à présenter des emplois semblables à ceux qui ont cours en réunionnais ou dans les créoles de l'Océan Indien ; sans l'examen des sources canadiennes, on aurait pu, du moins dans certains cas, hésiter sur la provenance gallo-romane de ces emplois, cf. *bas* « bas ou chaussette » 693, *bastringue* « espèce de plane ou de hachoir qu'on utilisait pour hacher le tabac » 699, *bricoles* « bretelles qui soutiennent le pantalon » 710, *gabare* « voiture à hautes ridelles... » 767-768, *patte* (de table) « pied » 831, *révolution de bile* « mouvement de la bile... » 851, etc.

Plus souvent, les renseignements que Chaudenson puise dans le *Glossaire du parler français au Canada* (Québec, 1930), dans le *Dictionnaire canadien-français* de S. Clapin (Montréal-Boston, 1894) et dans le *Glossaire franco-canadien* d'O. Dunn (Québec, 1880), pour ce qui est du domaine québécois, dans *Les parlers français d'Acadie* de G. Massignon (Paris, 1962) et dans *Le parler franco-acadien et ses origines* de P. Poirier (Québec, 1928), qui concernent le français d'Acadie, servent à établir l'ancienneté du fait étudié. En effet, les glossaires patois français sont relativement récents ;

1. R. Chaudenson, *Le lexique du parler créole de la Réunion*, 2 vol., Librairie H. Champion, Paris, 1974.

l'intérêt de la comparaison avec le français du Canada, coupé pendant un bon moment de sa source par la Conquête anglaise (1760), repose sur le postulat voulant que les éléments communs au réunionnais, aux dialectes français et au français canadien remontent aux XVII^e et XVIII^e s. ; cf. les articles *envaler* « avaler » 693, *barre du cou* « nuque » 697, *canter* « pencher, incliner, s'incliner » 727, *si tellement* « tant, tellement » 864 (dont l'ancienneté est confirmée encore par le suisse romand qui connaît ce tour depuis la première moitié du XVIII^e s., v. Pierrehumbert *Neuchâtel*, s. v. *si*, 5^o).

Chaudenson n'a cependant pas tiré tout le profit souhaitable de la comparaison entre le créole réunionnais et le français canadien ; les sources canadiennes sélectionnées par l'auteur ne sont pas nombreuses (le travail à la Réunion rendait sans doute difficile l'accès aux ouvrages canadiens) et surtout elles n'ont pas été exploitées de façon systématique, ce qui occasionne un certain déséquilibre dans l'étude lexicologique et quelques erreurs de classement qu'il aurait été facile d'éviter. Si l'auteur rappelle à plusieurs reprises l'importance de la comparaison entre eux des créoles français de l'Océan Indien et de la zone américaine (cf. par ex. pp. XLIII-XLIV, 435-440, 446-452, 592, 644-645), en revanche (sauf erreur) on ne trouve aucune explication sur l'utilisation des attestations canadiennes (des renseignements à ce sujet figurent cependant dans l'article signalé à la note 1, paru peu avant le *Lexique* et sans doute écrit alors que l'ouvrage était déjà en voie d'être publié, v. plus loin n. 3). D'autre part, exception faite de l'enquête de G. Massignon, les glossaires et monographies canadiens auxquels l'auteur renvoie le plus souvent (voir plus haut) ne sont pas présentés dans la *Bibliographie* (p. 1234) ; ils ne sont signalés qu'en note, à la page 680, l'ouvrage de G. Massignon étant cette fois omis (une erreur s'est glissée en outre dans l'intitulé de l'étude de P. Poirier, soit *franco-canadien* à la place de *franco-acadien*). Ce traitement inégal des données canadiennes, qui pourrait être attribuable à la masse des matériaux que Chaudenson avait à dominer, reflète peut-être aussi une prise de conscience plutôt tardive de l'intérêt de l'éclairage canadien¹.

Quoi qu'il en soit, force nous est de constater que les renvois aux ouvrages

1. Cp. la discussion méthodologique à propos du réun. [mun] « individu, homme, gens » dans l'article de la *RLiR*, 346-349, où il est tenu compte du français canadien, et dans l'ouvrage, 438-439, où cet éclairage n'est pas invoqué ; l'attestation canadienne est cependant signalée plus loin, dans l'étude lexicologique détaillée du mot, 815-818, mais elle n'est donnée qu'à la toute fin de l'article, comme s'il s'agissait d'un ajout de dernière heure.

québécois et acadiens n'ont pas été faits de façon méthodique. Dans un bon nombre de cas, les inconvénients de l'omission ne sont pas majeurs, quand les faits étaient bien attestés en français de jadis et dans les dialectes d'oïl, cf. *à cause* « pourquoi » 679, *amarrer* « attacher » 681, *confusion* « abondance » 690, *bonhomme* « mari » 707, *danse ronde* « ronde » 746, *lâcher* « laisser aller, libérer » 785, *mère* (suivi d'un nom d'espèce animale) « femelle qui a ou qui a eu des petits » 810, *panneau* « sorte de bât » 827, *plumer* (un animal) « dépouiller » 837, *soulaison* « ivresse » 868, etc. qui sont tous consignés dans le *Glossaire* et, pour la plupart d'entre eux, dans un autre des ouvrages canadiens mentionnés plus haut (nous ne rappellerons plus ces références auxquelles nous renvoyons le lecteur pour les exemples qui suivent).

Dans plusieurs des cas où le renvoi n'a pas été fait, le témoignage canadien aurait pu servir à mieux démontrer l'ancienneté du mot ou de l'expression (cf. *balsamine* pron. avec è initial 702, *baiser* « tromper, duper » 703, *bordée* « grande quantité de » 708, *fourchette* « fourche » 765, *laisse porter* « attends, laisse évoluer les choses » 787, *tantine* « tante » 873, etc. qui ne sont attestés en France qu'aux XIX^e ou XX^e s., d'après les données de Chaudenson), ou encore permettre de postuler avec plus d'assurance l'existence dans les parlers de l'Ouest de la France (c'est-à-dire dans « les dialectes des régions situées à l'Ouest Nord-Ouest d'une ligne Bordeaux-Paris » 678) de faits qui n'y sont pas formellement attestés (cf. *en dernier* « récemment, pour finir » 690, *coup d'eau* « crue subite à la suite de pluie » 741, *graine* « testicules » 779, *pioche* « houe » 843, *cyclone* f. 863, etc., que Chaudenson signale cependant en français de jadis ou dans des parlers d'oïl ne faisant pas partie de l'aire dialectale en question). En interrogeant de façon plus assidue les glossaires canadiens qu'il avait à sa disposition, Chaudenson aurait en outre pu étoffer l'étude de certains éléments du vocabulaire des « Isles » que sa documentation n'éclaire pas de façon satisfaisante (cf. l'étude des mots *engagé* « travailleur amené dans l'île pour une période fixée par contrat » 600, *bagasse* « résidu fibreux du broyage de la canne à sucre » 600 [cp. québ. « whiskey de fabrication clandestine, le plus souvent de qualité inférieure »], *boucaner* « fumer (de la viande, du poisson...) pour les conserver » 603, *ponce* « boisson faite de rhum... » 624, *savane* « zone couverte d'herbes ou de petits végétaux » 626).

Les attestations canadiennes revêtaient une importance plus grande quand l'usage réunionnais ne semblait se retrouver que dans un parler créole voisin (cf. *la pluie graine* « la pluie tombe » 780, que Chaudenson ne

signale qu'à l'Ile Maurice et qui est à rapprocher du québ. *grainer* « pleuvoir ») ou du moins ne pas être connu dans un parler français non créole (cf. *en bas de* « au-dessous de » 689), et à plus forte raison quand les glossaires canadiens étaient les seuls à présenter des emplois identiques à ceux recueillis à la Réunion (cf. *barrage* « clôture » 698, *braquer* « rompre une union projetée » 709 [cp. québ. *braquer* qn « laisser, déposer » ; Dionne 1909, que Chaudenson n'a pas consulté, donne « abandonner »], *caler* « avaler » 717, *couper une journée* « retirer à un travailleur le salaire d'un jour où il n'est pas venu au travail » 744, *par en bas, par en haut* « du côté d'en bas, ~ d'en haut » 828, *vivres* « nourriture, provisions » 886).

Compte tenu de l'objectif de Chaudenson pour qui « l'analyse des origines du lexique [réunionnais] par langue d'origine » était plus importante que l'étude détaillée de chaque terme créole (591), on pourrait estimer que les omissions qui viennent d'être signalées ne tirent pas à conséquence puisqu'elles n'ont pas faussé le classement général des emplois en cause, tous regroupés avec les termes d'origine française. Tel n'est pas le cas cependant pour *boule* « balle » 928, *malaisé* « difficile » 935 (également pron. [malizé] en québ., v. *Glossaire*), *défoncer* « se briser par le fond » 960, *ard(é)virer* « remettre à l'endroit (du linge qu'on avait mis à l'envers pour le laver) » 1044, classés parmi les néologismes créoles alors qu'ils sont bien attestés dans le *Glossaire* (cf. encore *ennuyant* « ennuyeux » rangé parmi les mots du fonds gallo-roman, 691, et repris sans doute par erreur parmi les néologismes, 1040). De plus, certains autres emplois réunionnais que Chaudenson considère comme des innovations locales rappellent de très près des usages québécois ou acadiens notés par les auteurs du *Glossaire* ou par G. Massignon et leur explication devrait être réexaminée à la lumière de ces données, cf. l'acception « terrienne » de *dériver* « ne pas aller droit, s'écartez de la ligne droite (par exemple d'un ivrogne qui zigzaguer) » 914, usitée en acadien en parlant d'un traîneau (v. G. Massignon 665) ; *entortiller* « langer un enfant » 927, qui fait manifestement écho à l'emploi québécois du mot au sens d'« envelopper, couvrir, vêtir chaudement » (tr. et pron., v. *Glossaire* ; Clapin « surtout un enfant ») ; il ne nous paraît pas du tout impossible non plus que *bois* au sens de « coup décisif, argument essentiel qui cloue le bec à l'adversaire » et *mettre des bois* au sens de « faire des ennuis à qn », dont l'origine se rattacherait à certaines pratiques superstitieuses (Chaudenson 932-933), soient à mettre en relation (du moins dans le premier cas) avec le québ. *mettre les bois* « châtrer », fig. « mettre à la raison, réduire au silence », v. *Glossaire* (le réun. *mettre un bois dans la roue* « faire du tort à qn, l'empêcher

d'agir » peut en outre, comme d'ailleurs *mettre des bois*, s'expliquer à partir du fr. *mettre des bâtons dans les roues*, *bois* étant employé à la place de *bâton* en réun., v. Ch. 714 ; *bois* « bâton » également en québ., v. *Glossaire*).

Les compléments qui viennent d'être apportés à l'ouvrage de Chaudenson à la lumière des sources canadiennes examinées par l'auteur avaient pour but de souligner l'importance du rôle que le français canadien est appelé à jouer dans les recherches comparatives touchant l'ensemble des parlers nés de l'élargissement du territoire français aux XVII^e et XVIII^e siècles. Il faut cependant noter ici que les glossaires et les monographies dont il a été fait usage ne livrent qu'une faible partie des renseignements qu'on pourra tirer d'une connaissance approfondie du français canadien d'hier et d'aujourd'hui. Les dépouillements et les travaux qui sont effectués en vue du *Tresor de la langue française au Québec (TLFQ)* permettent déjà de compléter sur mille et un points l'étude de Chaudenson, grâce notamment à la richesse de la documentation concernant le passé de la langue.

Les nombreuses mentions de *cabane* « sorte de lit » dans les documents québécois des XVII^e et XVIII^e siècles indiquent que le mot était courant dans la langue des premiers colons et qu'il devait être bien implanté dès cette époque dans les parlers de l'Ouest de la France. Le mot désignait le plus souvent une sorte d'alcôve, parfois le lit lui-même¹. Les données québécoises invitent à voir dans l'emploi de ce mot en réunionnais une survivance dialectale plutôt qu'un développement sémantique particulier aux Iles ou un emprunt nautique (Chaudenson 603-604) puisque la Réunion a été colonisée un peu après la Nouvelle-France. Il est toutefois plausible que *cabane* « lit » ait été emprunté au vocabulaire des marins, mais en France même. *Sou marqué* a été employé en Nouvelle-France avec des valeurs variables sous

1. Cf. fichier du TLFQ (nous emploierons désormais le sigle FTLFQ) : « dans une *cabane* de la d[ite] cuisine a esté trouvé deux vieilles couvertes » 28 fév. 1668, Québec, ANQ, gr. Becquet ; « dans une *cabanne* s'est trouvé deux draps de lict » 30 juin 1670, Beauport, ANQ, gr. Vachon ; « une mechant paillasse de *cabane* » 10 mai 1695, Québec, ANQ, gr. Chambalon ; « Trois linceux de *cabanne* de toile de meslis » 10 déc. 1698 (p. 32), ib. ; « Un petit lit en vieux cofty de plume de volailles domestiques avec son travercin qui c'est trouvé sur des planches en fasson de *cabanne* » 12 avril 1703, Québec, ANQ, gr. La Cetière ; « une *cabanne* pour servir de lict » 21 fév. 1704, Québec, ANQ, gr. Jacob ; « Dans la d[ite] cuisine une *cabanne* a trois appartemens en bon etat » 27 juin 1765, Montréal, ANQM, gr. A. Foucher ; « C'est dans le grenier de ces maisons que l'on établirait des *cabanes* les unes sur les autres pour y coucher » 21 fév. 1807, *Le Courier [sic] de Québec* (journal), p. 59 col. 2 ; etc. Voir aussi R.-L. Séguin, *La civilisation traditionnelle de l'« habitant » aux XVII^e et XVIII^e siècles*, 2^e éd., Montréal, 1973, 365.

le Régime français (v. Juneau et Poirier, *Meunier*, 152-153) ; l'hypothèse de Chaudenson pour qui le créole *marqué* « pièce de monnaie » résulte de l'ellipse du mot *sou* (948-949) se voit ainsi consolidée. De même l'existence de *couverture* « couvercle » en québécois dès la fin du XVII^e s. (v. Poirier dans *TraLiQ* 2, 91 n. 26) confirme la première étymologie proposée par Chaudenson pour le réun. [kuve : ^rti:^r] « id » 745 (*couvertoir* et variantes n'ont pas à être mis en cause).

La connaissance du québécois ancien apparaît des plus précieuses évidemment pour l'étude de certains emplois dont ne semblent pas témoigner les parlers de France (il nous paraît cependant nécessaire de faire remarquer ici que Chaudenson n'a pas poussé très loin sa recherche des origines gallo-romanes qui semble se limiter dans bien des cas à la consultation du *FEW*) et que le réunionnais ou, de façon plus générale, les créoles n'attestent qu'à l'époque actuelle, comme *fer blanc* « récipient métallique » 759 (v. l'étude de ce mot par Juneau dans *TraLiLi* 10, 1972, 217, qui sera d'ailleurs complétée à la lumière des données de Chaudenson) ; *grément* « ensemble de la monture d'une ligne de pêche » 779, que le québécois connaît depuis le XVIII^e s. au moins et permet d'expliquer par la multitude des applications auxquelles le mot s'est prêté depuis l'époque de la Nouvelle-France (v. Juneau dans *TraLiQ* 1, 169 n. 47) ; l'emploi généralisé de la forme [tut] pour l'adjectif et le pronom indéfinis, quels qu'en soient le genre et le nombre (Chaudenson 881), nivellement morphologique qui se manifeste très tôt en québécois (v. Juneau et Poirier, *Meunier*, 91 ; M. Juneau, *Contribution à l'histoire de la pron. française au Québec*, Québec, 1972, 194 ; n'est cependant pas totalement inconnu en France, v. Robin *Eure*, s. v. *tout*). Signalons encore la loc. adj. *du pays* (ou *de pays*) « fabriqué dans les ménages, sur la ferme », dont Chaudenson (831-832) n'éclaire l'origine que par un renvoi à Ac 1762 (*vin de pays* n'est-il pas encore courant en France ?) et qui a donné naissance à une foule de syntagmes au Canada français depuis le début de la colonie¹.

1. Cf. FTLFQ : « Dix livres de tabac *du pais* » 8 avril 1693, Montréal, ANQM, gr. A. Adhémar ; « cinquante-huit livre de tabac *du pays* » 29 mars 1697 (p. 22), Québec, ANQ, gr. Chambalon ; « cent quatre-vingt pommes *du payies* tant petites que grosses » 15 fév. 1703 (p. 22), Québec, ANQ, gr. La Cetière ; « un canot d'escorce [...] avec une voile en toile *du pays* » 18 janv. 1715, Champlain, AJTR, gr. D. Normandin ; etc. (plusieurs centaines d'attestations avec divers subst. comme *clous*, *cuir*, *draps*, *étoffe*, *savon*, *sucre*, *tapis*, etc.). *Du pays* s'oppose à *de France* (ou *français*), également bien attesté, cf. *couverte de France*, *cuir ~*, *farine ~*, *savon ~*, *soulier ~*, *toile ~*, etc.

La documentation québécoise encore inédite remet en question quelques-uns des néologismes que Chaudenson attribue au parler qu'il a examiné. *Emplacement* au sens de « terrain sur lequel est construite une maison d'habitation » (Chaudenson 927) est connu en québécois depuis le XVII^e s.¹. Comme à la Réunion (Chaudenson 934), l'adj. *avarié* a au Québec un sens beaucoup plus large que celui communément reçu en France². De même, les mots *machine* « automobile » 931, *gommé* « souillé, taché » 935, *nom de fille* « nom de jeune fille » 999, *gueule sale* « individu grossier (dans son langage) » 1030 sont fréquents dans le parler des Québécois et, bien qu'on puisse théoriquement envisager la possibilité de développements distincts, il serait étonnant que l'origine de ces emplois ne soit pas identique au Québec et à la Réunion³.

1. Cf. FTLFQ : « un *emplacement* scis en la basse-ville de Quebec contenant huict toises et demies de long » 10 janv. 1676, Québec, ANQ, gr. Duquet ; « lequel a reconnu & confessé avoir eu & receu de Anne Martin, veufve de feu le sieur Jean Costé, la rente qu'elle est obligée luy faire pour l'*emplastement* de ses batimens, scis & scituez seur la terre du dit Langlois » 7 juin 1683, Beauport, ANQ, gr. Vachon ; « pour les rentes qu'il doit pour un *emplacement* qu'il tient dans l'enclos du seminaire » 1727, Québec, ASQ, c-7, 146 ; « A VENDRE un terrain [sic] contenant 2 *emplacements* d'environ 38 pieds de front sur 125 pieds de profondeur » 15 juill. 1847, *Journal de Québec*, p. 3 col. 3 ; etc.

2. Cf. FTLFQ : « dix idem [= couvertes] de trois points non *avariées* prisées estimées a sept livres pièce » 7 sept. 1751, Québec, ANQ, AP-P 465 c, 108 (fréquent dans ce doc.) ; « une grande commode *avarié* » 10 mai 1765, Québec, ANQ, gr. Louet fils ; « un cent de bois de siage *avarié* » 9 janv. 1784, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, ANQ, gr. Cazes ; « Cascaras ! murmura le capitaine, voilà un pauvre diable bien *avarié*, pourvu qu'avant de passer il me dise quels sont ceux qui l'ont mis dans cet état et ce qu'est devenu Kennedy ! » 24 déc. 1886, *La Gazette de Joliette*, p. 1 col. 7 ; « Le chevau [sic] fut sérieusement blessé et la voiture a été passablement *avariée* » 30 juin 1913, Québec, *Le Soleil* (journal), p. 10 col. 1 ; « Récemment un Monsieur vient de subir sur la route un grave accident. Son automobile *avarié* [sic], sera osculté dans un garage voisin » 24 juin 1952, Rimouski, *Ma Gaspésie* (journal), p. 1 col. 3 ; etc. ; aussi avec changement de préfixe : « chaudron *envarié* » 3 juin 1777, Saint-François (Île d'Orléans), ANQ, gr. Miray ; etc.

3. Voici quelques autres remarques susceptibles de compléter ou de corriger les explications de Chaudenson : *Totos*, employé comme injure sexuelle (Ch. 528), est d'origine fr. plutôt que malgache ; Wartburg signale des formes semblables sous l'étymon **titta* (FEW 17, 335 b) : Art. *tototte* f. « sein, mamelle », yèr. *totos* « mamelle », etc. (cf. encore Louv. *totote* s. « chiffon que l'on introduisait dans le goulot du biberon pour régler l'écoulement du lait », perdu parmi les mots d'origine inconnue et qui devrait figurer avec les précédents, FEW 21, 447 a). La pron. [aryē] « rien » ne nous paraît pas devoir s'expliquer par la tournure *ne... pas rien* (Ch. 685) ; l'*a* initial est sans doute une voyelle prothétique facilitant la

ÉCLAIRAGE RÉUNIONNAIS.

Faire la synthèse de ce qu'apporte à l'étude du français canadien l'ouvrage de Chaudenson exigerait un examen détaillé des faits lexicaux analysés par l'auteur et un contrôle parallèle dans les principales sources canadiennes et dans la documentation dont nous disposons. Nous ne nous sommes pas livré à cet exercice qui ne pourra être mené à bien que petit à petit, dans le cadre de l'entreprise du TLFQ. Nous avons néanmoins relevé toutes les lexies répertoriées par Chaudenson qui nous paraissaient communes au réunionnais et au québécois et nous pouvons poser dès le départ qu'au moins 40 % des emplois que Chaudenson a classés parmi les « termes d'origine française » (chap. IX, 643-894) — rappelons que ce chapitre ne traite que des « écarts » par rapport au français général actuel — sont ou ont été connus en québécois (nous ne tenons pas compte ici du parler acadien qui nous est moins familier) ; c'est dire déjà l'importance de la connaissance du parler réunionnais pour les dialectologues et les lexicographes œuvrant sur le français nord-américain.

Le *Lexique* de Chaudenson fournit des éléments nouveaux pour l'étude de nombreux mots, notamment ceux liés à la colonisation (*engagé, habitant, morne, ponce*, etc.). Le volumineux dossier que constitue l'ensemble des articles publiés au Québec depuis le XIX^e s. à propos du mot *habitant* (la *Bibliographie* de G. Dulong en donne un bon aperçu, v. l'*Index*, 162) est beaucoup moins important pour l'histoire de ce mot que la simple attestation réunionnaise qu'en donne Chaudenson : *habitant* « cultivateur » 599. Le passage du sens de « particulier établi à demeure sur une terre qui lui a été léguée pour qu'il en assure le défrichement et la culture » (fr. des XVII^e et XVIII^e s., v. Juneau et Poirier *Meunier* 126-127) à celui de « paysan, culti-

pron. du groupe *r* + yod (cp. québ. [eryē] ou [erdē], [aryē] ou [ardē]). Le québ. *cabarrois* « sorte de long camion à deux roues... » n'est pas issu de *gabare* (Ch. 768) mais est une pron. dialectale du fr. *cabrouet*, v. Juneau et Poirier *Meunier* 95 et 110-111 (classé parmi les mots d'origine inconnue par Wartburg, v. à ce sujet Juneau dans *RLiR* 38, 1974, 310). Il est probable que le sens précis qu'a le mot *doré* (ou *dorée*, Ch. 902 ne précise pas le genre) en créole réunionnais soit un néologisme local. L'appellation elle-même est cependant plus répandue que ne le croit Chaudenson (poisson de la côte nantaise) ; c'est, depuis le moyen âge, un des noms vulgaires de la zée (v. GdfC 9, 409 c; Huguet 3, 252 b qui définit par « daurade »; Littré; Gr. Lar. Enc. 1961 « nom usuel principal d'un poisson osseux des mers d'Europe (*Zeus faber*) »; cf. encore québ. *doré* m. (*poisson doré* en québ. anc.) « *stizostedion vitreum* » (famille des Percidés).

vateur » n'est donc pas particulier à la Nouvelle-France, comme on l'a cru jusqu'ici¹.

L'étude de certains mots québécois pour lesquels l'influence anglaise semble avoir joué se présente sous un jour nouveau suite à la publication du *Lexique*. Le québ. *appartement* au sens de « pièce » est régulièrement rattaché à l'angl. *apartment* (cf. par ex. Lorrain 23, Barbeau² 107, Colpron 43). Cet emploi, qui fait son apparition au Québec en 1683 mais qui ne devient fréquent qu'à partir du milieu du XVIII^e s., est attesté en fr. vers la même époque dans les remarques des grammairiens et des lexicographes (cf. Féraud 1787, s. v. *appartement*, qui reprend à son compte la condamnation de ce mot par Desgrouais ; Littré ; Besch 1892 ; GLLF) ; on le signale encore ici et là en France, notamment dans les parlers du Nord-Ouest et de l'Ouest (v. *FEW* 7, 672 b ; R. Lepelley, *Le parler normand du Val de Saire*, 144 ; P. Daviault, *Langage et traduction*, 40). Le mot a également au Québec une deuxième acception, soit celle de « subdivision, compartiment (dans un grenier, une étable, un moulin, etc.) » (depuis le milieu du XVIII^e s., d'après le fichier du TLFQ), empruntée aux dialectes fr., prob. à ceux de l'Ouest (v. *FEW* ib.). Or *appartement* vit dans le parler réunionnais avec les deux sens en question (v. Ch. 683), ce qui confirme l'origine française des emplois québécois².

Le québ. *canter* « pencher, incliner » est qualifié d'anglicisme par quelques auteurs de glossaires ou de répertoires (par ex. Lorrain 36, Colpron 129). Les raisons qui militent en faveur d'une origine galloromane sont dans ce cas relativement nombreuses (v. Poirier dans *TraLiQ* 2, 63-64) ; le fait que *canter* vive aussi à la Réunion (v. Ch. 727) est une preuve supplémentaire particulièrement convaincante.

Dans un article intitulé *Reviviscence en ancien québécois de mots gallo-romans sous l'influence de l'anglais* (*RLiR* 35, 1971, 388-392 ; v. aussi *Pro-*

1. Les doc. d'archives québ. ne nous ont fourni aucune attestation vraiment claire d'*habitant* au sens de « cultivateur » au XVII^e s. (v. Juneau et Poirier ib.) ; dans le passage de 1645 que donne Massignon 623 (et que rappelle Ch. 598), *habitant* n'a pas ce sens mais celui, plus général, de « particulier établi à demeure... » (Chaudenson n'a pas fait de distinction entre ces deux acceptions du mot). Ajoutons enfin, pour compléter les données du *Lexique*, qu'*habitation* « exploitation agricole, champ cultivé » était d'un usage courant en Nouvelle France sous le Régime français (v. *ouvr. c.* 127, n. 76).

2. Pour une étude plus détaillée de ce mot, v. notre article : « L'anglicisme au Québec et l'héritage français », dans *TraLiQ* 2, 1978, 55-56, et surtout M. Juneau et Cl. Poirier, *Les articles appartement et bole (bol) du Trésor de la langue française au Québec*, dans *Langues et linguistique* 3, Université Laval, 1977, 95-128.

blèmes de lexicologie québécoise, Québec, 1977, 199-201), M. Juneau a montré que le mot *moque* « vase pour boire » est d'origine française malgré son apparition au Québec après la Conquête ; le mot aurait cependant connu un regain de vie au contact de l'angl. *mug*. Le maintien du mot en créole réunionnais, qui l'emploie au sens de « récipient métallique » (v. Chaudenson 812-813) donne raison à notre collègue quant à la provenance galloromane et permet de préciser que la spécialisation du mot au sens de « vase métallique » (dans les parlers de France, il s'agit plus souvent d'un vase non métallique) est ancienne et n'est pas un néologisme québécois.

L'ouvrage de Chaudenson fournit encore des renseignements utiles pour l'étude de la morphologie québécoise (notamment de la préfixation et de la suffixation, en raison de la parenté des procédés utilisés) et pour celle de l'influence du vocabulaire maritime qui, au Québec comme à la Réunion, a été grandement surestimée (v. à ce sujet Juneau dans *RLiR* 37, 1973, 480-482 ; Chaudenson 645-646 et ses commentaires à propos d'*amarrer* 681-682, *baliser* 695, *baille* 700-701, *démarrer* 749, *gabare* 767-768, etc.).

* * *

La comparaison des usages linguistiques, dont nous avons rappelé la nécessité pour l'étude des parlers français qui se sont implantés dans les colonies de la métropole aux XVII^e et XVIII^e siècles, procurerait des résultats appréciables si on l'appliquait également à des parlers qui ne présentent pas entre eux des liens de parenté aussi étroits. On a déjà fait valoir à ce propos qu'il serait révélateur d'établir des relations semblables entre les parlers d'anciennes possessions françaises dont la colonisation s'est effectuée à des époques différentes, par des groupes d'origine différente, comme c'est le cas par exemple pour le Québec et l'Afrique du Nord¹.

En fait, le champ des recherches comparatives pourrait être encore considérablement élargi. Ainsi on pourrait tenir compte davantage, dans l'étude des créoles à base française et des français coloniaux, des variétés régio-

1. Cette démarche a été illustrée il y a quelques années par I. Vintilă-Rădulescu dans un article intitulé : « Français créole et français régional d'Afrique du Nord » (dans *Revue roumaine de linguistique* 13, 1968, 645-649). Ce court essai ne semble pas avoir reçu chez les spécialistes l'accueil qu'il méritait. Chaudenson lui-même, tout en estimant que ce rapprochement « ne manque [...] pas d'intérêt », préfère s'en tenir, dans son étude, aux parlers qui « constituent un ensemble cohérent » (v. l'article signalé à la note 1, 349 n. 1).

nales ou dialectales de français parlées en France, en Belgique et en Suisse (et vice versa), sans que la « cohérence » de la recherche soit pour autant mise en cause. Il ne s'agit évidemment pas de mettre sur le même plan des parlers qui sont liés par des rapports essentiels et des parlers dont le cousinage est plus éloigné mais plutôt, après avoir épuisé les ressources de la comparaison entre ceux qui sont étroitement apparentés, de procéder si nécessaire à une plus vaste enquête. La multiplicité des sources à consulter impose évidemment à cette recherche des limites fort variables, selon l'envergure des travaux en chantier, selon les ressources disponibles, etc., mais il nous paraît que l'éclairage des principaux français régionaux pourrait déjà à lui seul permettre de combler bien des lacunes dont souffrent les travaux réalisés dans une perspective plus traditionnelle.

On sait que les dictionnaires des siècles passés ont été peu accueillants pour les mots et les tournures qui n'avaient pas gagné la faveur de la société distinguée et il arrive que les français régionaux (la chose est encore plus vraie pour les parlers locaux) aient conservé ces formes. Les dialectologues ont encore tendance à oublier que les faits connus aujourd'hui dans telle région peuvent avoir été plus largement répandus auparavant. Les outils incomparables que Gilliéron et von Warburg ont mis à la disposition des chercheurs permettent de rattacher à tel ou tel parler du domaine gallo-roman, souvent à des groupes de parlers, les formes relevées par exemple dans les français d'outre-mer, mais le paysage linguistique que dessinent le *FEW* et l'*ALF* n'est pas nécessairement celui des XVII^e et XVIII^e s.¹. Aussi est-il particulièrement important d'examiner les parlers régionaux, même éloignés des régions dialectales « mères » qui sont encore bien souvent les seules interrogées.

Le fait que cette voie soit demeurée pratiquement inexplorée n'a pas de quoi surprendre : il était beaucoup plus urgent, en abordant les études sur les variétés dialectales ou régionales de français, d'établir les liens entre des parlers dont la filiation est évidente (par ex. entre le français québécois d'une part et le français populaire de l'Ile-de-France et les dialectes des régions qui sont à l'origine du peuplement de la Nouvelle-France d'autre part) que de se lancer dans des recherches complémentaires et nécessaire-

1. G. Aub-Büscher a exposé les dangers que représente « le jeu de la localisation précise de formes créoles qui seraient venues des dialectes français » dans « A propos des influences du français dialectal sur un parler créole des Antilles » (*Mélanges Straka I*, 1970, 360-369).

ment moins fructueuses. Cette attitude est fort bien illustrée par la réponse suivante qu'A. Rivard adressait à un lecteur du *Bulletin du parler français au Canada*, qui s'inquiétait du peu de cas qu'on faisait du français belge dans la recherche des origines du québécois :

« Notre correspondant a raison quand il dit que plusieurs canadianismes sont aussi des belgicismes. Plus d'une fois, nous avons, en passant, fait remarquer que certaines formes relevées dans le franco-canadien se retrouvaient dans les parlers wallons. Mais ces rapprochements, toujours intéressants, n'offrent pas pour nous un intérêt suffisant pour qu'on apporte à les chercher un soin particulier.

Car il faut ajouter que les canadianismes qu'on peut ainsi rapprocher des belgicismes sont, en réalité, des archaïsmes. Le parler belge ne nous a rien fourni, et aucun de ses néologismes ne se rencontre dans notre langage. Mais il a conservé des mots anciens, qui se sont pareillement maintenus chez nous. Ces mots, c'est directement du vieux français, ou des dialectes d'oui, que nous les avons reçus.

Entre canadianismes et belgicismes, il y a donc parfois parenté, il n'y a jamais filiation.

C'est pourquoi il est moins intéressant de rattacher nos formes vieillies ou dialectales au parler belge qu'au francien et aux dialectes français. » (*Belgicismes et canadianismes*, dans *BPFC* 13, 1914, 103).

Afin de faire mieux voir l'utilité des rapprochements entre des parlers français dont le développement est indépendant, nous allons exposer quelques-uns des cas que nous avons été amené à étudier dans nos recherches sur les origines du québécois et, dans un deuxième temps, nous attirerons l'attention sur les renseignements que pourraient fournir les éléments connus de ce parler pour l'étude des autres rameaux régionaux du français. Les exemples dont nous traiterons illustrent notamment l'intérêt de cette comparaison en ce qui a trait aux faits pour lesquels on pourrait invoquer l'influence d'un parler voisin (celle du néerlandais en Belgique, de l'allemand en Suisse, de l'arabe en Afrique du Nord, de l'anglais au Québec).

EXEMPLES QUÉBÉCOIS : ÉCLAIRAGE DES PARLERS BELGE ET SUISSE ROMAND.

Les auteurs de glossaires ou de répertoires québécois, voire d'études linguistiques, sont trop souvent enclins à rattacher à l'anglais des faits d'origine galloromane pour lesquels cette langue offre des correspondants. Une recherche élémentaire dans l'histoire du français ou de ses dialectes occidentaux suffit la plupart du temps pour réfuter ces étymologies ; parfois

cependant il serait difficile de faire voir la filiation galloromane sans le recours aux glossaires et aux études portant sur les français belge et suisse.

Ainsi, dans le cas de *cru* adj. (en parlant du temps) « humide et froid » et de *marier* v. tr. « épouser », pour lesquels on propose souvent une origine anglaise, la provenance galloromane est relativement facile à établir à partir des sources du parler québécois ; les partisans farouches de l'anglicisme, dont la conviction pourrait résister à cette démonstration, devraient encore repousser l'argumentation que suggère l'existence de ces faits dans trois français régionaux distincts, soit ceux du Québec, de la Belgique et de la Suisse (v. Poirier dans *TraLiQ* 2, 58-59) ; cf. encore québ. *pic-bois* (ou *pique-bois*) m. « pivert ; pic (de tout genre) », considéré par plusieurs comme un calque de l'angl. *woodpecker* et qui est particulièrement fréquent en Suisse (ib. 66-67).

L'éclairage des parlers français de Suisse et de Belgique est d'une importance beaucoup plus grande pour l'étude des emplois suivants :

mener le diable « faire du chahut, du boucan » (viendrait de l'angl. *to raise the devil, to raise hell*, d'après Blanchard EG 30, Barbeau² 123 ; Colpron 161 ; anglicisme aussi d'après L. Côté, qui ne précise pas la source angl., v. *Anglicismes de forme*, dans les *Mémoires* du deuxième Congrès de la langue française au Canada I, Québec, 1938, 394). — Le rapprochement avec l'anglais n'est évidemment pas convaincant, mais l'expression ne se retrouve pas comme telle en France. Il s'agit sans doute d'une réduction de l'expr. *mener le diable à quatre* (bien attestée en québ. du XIX^e s., v. FTLFQ), elle-même variante du fr. *faire le diable à quatre* « faire beaucoup de bruit ». L'équivalence de *mener* et de *faire* se retrouve en québécois dans plusieurs autres expressions de même sens, comme *mener du bruit* (fr. des XVII^e et XVIII^e s., maintenue dans les parlers nantais, saintongeais, vosgien et suisse romand, v. FEW 6^a, 102a), *mener du (ou le) train* (connue dans le parler de Cancale (Ille-et-Vilaine) de même qu'en suisse romand, v. FEW 13^a, 164b ; Pierre-humbert *Neuchâtel*, s. v. *mener* et *train*). *Mener le diable* « faire du bruit » n'est d'ailleurs pas propre au français québécois puisque le DFV l'atteste en Suisse (p. 1310)¹. La comparaison des usages québécois et suisse romand fournit ainsi aux chercheurs québécois des arguments déterminants à opposer aux tenants de la thèse de l'anglicisme et permet de lever le voile sur l'histoire de l'expr. *mener le diable* dans le monde galloroman.

1. Notre renvoi au DFV a été fait à partir de l'édition de décembre 1972 ; la liste des helvétismes a été remaniée dans les éditions subséquentes (*mener le diable* ne figure plus dans celle de 1975).

musique à bouche « harmonica » (viendrait de l'angl. *mouth-organ*, d'après Colpron 162). — Ici encore, l'origine anglaise proposée est peu vraisemblable en soi mais le problème est que l'expression est inconnue en français et dans les dialectes qui ont donné naissance au québécois. Elle est cependant courante « dans le français local de Suisse et de Savoie » (v. *FEW* 6³, 265 b n. 14). Ajoutons que le créole réunionnais la connaît également sous la forme [mizik la bus] ou [mizik la gèl] (v. Ch. 812) ; cette dernière attestation, mise en relation avec l'usage québécois, est sans doute révélatrice de l'ancienneté de l'expression dans les parlers du Nord-Ouest et de l'Ouest de la France et, compte tenu de son existence en Suisse et en Savoie, dans l'ensemble du domaine d'oïl.

trappe (à souris, à rat) f. « piège, souricière, ratière » (viendrait de l'angl. *trap*, d'après Barbeau² 153 et Colpron 77). — *Trappe à souris* n'est attesté en français qu'au xv^e s. (chez E. Deschamps, v. Littré et Gdf 8, 22 a). A l'époque actuelle, *trappe* « souricière » vit dans quelques parlers de l'Est et en Suisse, *trappe à souris* « id. » à Liège et en Suisse (v. *FEW* 17, 353 a ; Pierrehumbert *Neuchâtel* semble considérer l'expression comme française puisqu'il l'emploie dans sa définition de *trappe à souris*, m. ou f. : « colporteur étranger vendant des trappes à souris, ustensiles de fer blanc, brosses, etc. »). Sans ces attestations de l'Est du domaine galloroman, on aurait pu s'interroger sur la survie en québécois de cet hapax du xv^e s. et accepter l'explication proposée jusqu'ici (influence de l'anglais) ; grâce à elles, on est en droit de postuler une plus large distribution de cet emploi vers l'Ouest du territoire français à une époque plus ancienne ou encore son existence dans la langue générale de jadis. Le mot a pu désigner à l'origine l'un des procédés auxquels on avait recours pour prendre les petits rongeurs (Richelet 1680, s. v. *souricière*, précise qu'il existe des souricières à bâton, à fil, à trappe ; v. aussi Furetière 1690, s. v. *ratière*), puis, par métonymie, prendre le sens général de « souricière, ratière ».

Les glossaires patois et les études sur les parlers locaux n'ont pas encore accordé à la syntaxe toute l'importance qui lui revient (sur ce point, v. G. Antoine, *La coordination en français* I, 179). Quiconque cherche à approfondir la question de l'origine des faits de syntaxe québécois en fera la constatation. Les ouvrages sur les parlers belge et suisse, qui accordent une certaine importance à la syntaxe¹, sont encore ici fort précieux et sont

1. Pour le parler belge, v. les travaux de L. Remacle, J. Pohl et H. Baetens Beardsmore ; pour le parler suisse romand, v. le *Dictionnaire* de Pierrehumbert et le *Glossaire des patois de la Suisse romande*.

souvent les seuls à guider le chercheur ; sans leurs données, on pourrait être tenté d'inscrire au crédit de l'innovation locale des tournures façonnées dans les parlers de la France septentrionale.

En voici quelques exemples tirés de contes folkloriques québécois¹ :

ça fait que « il se fait que, toujours est-il que ». Connu du fr. de Belgique (v. Remacle *Gleize* 3, 8-9 ; Pohl *Syntaxe* 174).

avec à la place de *de* (ex. : « elle était toujours coiffée *avec* un voile »). Connu dans le parler de Neuchâtel (v. Pierrehumbert *Neuchâtel*, s. v. : *remplir avec de l'eau, garnir avec de la terre, maison couverte avec des tuiles*, etc.). Selon G. Dagenais, cet emploi au Québec résulterait d'un calque de l'anglais (v. *Dict. des difficultés de la langue fr. au Canada*, 509).

manger, boire à son soûl « (tout) son soûl ». Semble n'avoir été remarqué qu'à Neuchâtel (v. *FEW* 11, 247 a) ; sans doute analogique de (*manger*) à *sa faim*.

emploi de *voir si* après un indicatif ou détaché du verbe (ex. : « j'écoute *voir si* elle [l'avoine] pousse égal » ; « Ah ! cré innocent ! il dit, *voir si* c'est avec des auges que tu vas faire un bâtiment ! »). C'est probablement à partir de l'emploi de *voir* comme terme de renforcement après un impératif (attesté en a. fr., puis depuis le début du XIX^e s., v. Damourette et Pichon 6, 2176 ; Gougenheim *Desgranges* 1821 172 ; *FEW* 14, 330 a) que s'est développée la loc. *voir si* (aussi *voir ce que*) après un indicatif (cf. notre premier ex.) ou détachée du verbe (cf. le second ex.) ; cette tournure à valeur conjonctionnelle n'a été signalée qu'en Belgique (v. Pohl *Syntaxe* 106).

Dans le cas des emplois qui viennent d'être présentés et qui sont attestés seulement en Suisse romande ou en Belgique, le risque n'est pas grand de supposer qu'ils sont ou ont été connus en France même, dans l'un ou l'autre des parlers qui ont marqué le québécois.

EXEMPLES ALGÉRIENS ET BELGES : ÉCLAIRAGE QUÉBÉCOIS.

Les français régionaux hors de France ont été l'objet depuis quelques années de travaux de qualité qui mettent à la portée des chercheurs des renseignements que seuls les spécialistes de ces parlers pouvaient jusqu'ici

1. Il s'agit de récits recueillis par M. Luc Lacourcière en 1953 et 1954 à Saint-Raphaël de Bellechasse (petit village situé sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à quelque cinquante kilomètres à l'est de Québec) et dont nous avons fait l'étude dans une thèse de doctorat soutenue à l'Université de Strasbourg en 1975.

exploiter. Deux études ont retenu notre attention, *Le français d'Afrique du Nord* d'A. Lanly, et *Le français régional de Bruxelles* de H. Baetens Beardsmore. Nous les avons parcourues, dans le cadre des travaux préparatoires au *Trésor de la langue française au Québec*, afin d'y relever les traits que le québécois possède en commun avec les parlers qui y sont décrits. Cet examen nous a permis d'établir de nombreux rapprochements entre les usages des trois communautés francophones ainsi mises en présence (celles de l'Afrique du Nord, de la Belgique et du Québec) et de noter un certain nombre d'explications qu'il faudrait revoir à la lumière des données québécoises. Dans les quelques commentaires que nous ferons ci-après à propos de ces études, nous ne visons qu'à mettre en lumière l'intérêt de la connaissance du parler québécois pour l'étude des autres français régionaux et nullement à déprécier des ouvrages qui sont excellents à maints égards et dont nous avons tiré grand profit.

1. Exemples algériens.

La réédition chez Bordas (1970) de l'étude de Lanly, *Le français d'Afrique du Nord* (publiée pour la première fois aux P. U. F. en 1962) est révélatrice de l'intérêt que cet ouvrage a suscité dans les milieux scientifiques. L'auteur n'a pu tirer profit de la critique que G. Gougenheim avait faite de la première version (notamment à propos de l'importance attribuée à l'influence arabe et à l'innovation locale)¹ puisqu'il s'agit en fait d'un nouveau tirage plutôt que d'une réédition ; Lanly ne s'en cache d'ailleurs pas dans son *Avertissement pour la deuxième édition* : « Nous ne changerons rien au livre ou presque rien, en demandant au lecteur de considérer que ce travail s'arrête à 1960 » (p. 7).

Il serait trop long de passer en revue les faits que notre documentation québécoise invite à présenter sous un jour nouveau. Nous nous limiterons à quelques emplois choisis parmi ceux que Lanly explique par l'influence d'un parler voisin ou par le jeu de l'évolution locale.

a) *Influence d'un parler voisin :*

donne-lui, donne z'y ! « frappe-le ; fonce sur lui ; prends le meilleur sur lui » (« servent à exciter des adversaires, particulièrement sur les stades » ; serait

1. Cf. le *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 58, 1963, fasc. 2, 144-147.

à mettre en relation avec un usage espagnol, Lanly 133). — Bien connu en québécois et en créole réunionnais (v. *Glossaire* qui note aussi l'expr. *donne-lui ça* « rosse-le », reprise par Bélisle²; anglicisme selon L. Côté qui ne précise pas la source angl., v. *ouvr. c.* 394; Chaudenson 158 et 752, auquel les attestations algériennes et québécoises auraient été utiles).

absence de la ligature *que* (dans des phrases comme : « Pourquoi on veut pas le peuple y parle quand il est pas content ? » ; « On dirait vous savez pas qu'est-ce que c'est des enfants » ; s'expliquerait par l'influence de l'arabe, Lanly 209). — Fréquent en québécois dans le langage parlé ; bien attesté par ex. dans les récits folkloriques, v. La Follette 134 et M. Juneau, *La jument qui crotte de l'argent (Conte populaire recueilli aux Grandes-Bergeronnes, Québec. Édition et étude linguistique)*, Québec, 1976, 103, qui en précisent les origines galloromanes.

manger des coups, c'est-à-dire les « encaisser » (traduction et adaptation d'un tour arabe, Lanly 107 et 279). — Expr. des plus usuelles en québécois (v. Dionne, *Glossaire*, Bélisle², FTLFQ ; aussi *manger une* (ou *la*) *volée*, ~ *une dégelée*, ~ *une raclée*, *en* ~ *une*, etc.). Cp. fr. pop. du XIX^e s. *manger des coups de bâton* « être rossé » et, plus anciennement, m. fr. *manger* (un ennui, de l'adversité, etc.) « subir » (v. FEW 6¹, 164 a ; Huguet 5, 123 b).

emploi du conditionnel après *si* dans les phrases hypothétiques (d'origine fr. mais généralisé en Afrique du N. sous l'influence « des sujets parlants Espagnols, et d'une manière générale, de tous ceux qui n'étaient pas d'origine française et apprenaient notre langue », Lanly 230 et suiv.). — Très répandu au Québec, en Belgique, en Suisse romande et sans doute aussi en France¹.

b) *Innovation locale :*

parler au lieu de *dire* (Lanly 266). — Comme en Afrique du Nord, le verbe *parler* remplace très souvent le verbe *dire* au Québec ; ex. : *parle pas un mot* « ne dis pas un mot », *entendre parler que* « entendre dire que », *ça se parle que* « on commence à dire que » (v. Dionne, *Glossaire*, Bélisle²; d'origine fr., v. Juneau *La jument* 116).

1. Cf. Barbeau² 254, la Follette 99 ; B. H. Wind, « De quelques curiosités syntaxiques propres au français belge », dans *Neophilologus* 31, 1946, 163 (pour cet auteur « il est probable que sur la frontière linguistique la liberté du néerlandais qui emploie l'imparfait ou le conditionnel a favorisé cette 'négligence' ») ; Pierrehumbert *Neuchâtel*, s.v. *si*, 1^o ; J. Stefanini, c. r. de la 2^e éd. de l'ouvrage de Lanly, dans *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 68, 1973, fasc. 2, 212.

celui-là et *celle-là* immédiatement suivis d'un relatif (Lanly 286). — Tour fréquent en québécois parlé (v. La Follette 91 ; nous en avons recueilli de nombreux ex. dans des récits oraux) ; il s'agit d'un usage classique qui se maintient dans le fr. populaire (v. Brunot HLF² II, 421-422 ; III, 494-495 ; VI, 1641-1642 ; Haase⁷ 24B ; Bauche² 102).

renforcement des formes *celui-là*, *celle-là* en *celui-là-là*, *celle-là-là* (Lanly 286-287). — *Là* est souvent employé de façon superflue en québécois parlé ; cette particule, généralement vide de sens, semble jouer un rôle de renforcement quand elle suit les démonstratifs. Voici quelques ex. du fonctionnement de cet adverbe (tirés de récits oraux, cf. n. 15) : « Puis il se fait faire un... un porte-monnaie, *là*, qu'on plie, *là* » ; « [...] les employés, *là*, ils ont dit : Il y a un quart [baril] de... d'argent dur, *là*, puis il y a de l'or, *là* » ; en relation avec un démonstratif : « Celui-là, *là*, qui est... » ; « Cette Grand Mar-gaude-là, *là*, qui courait si vite que ça, *là*, j'avais pas osé en parler » ; etc. (v. aussi La Follette 111).

dessur « dessus » prép. et adv. (Lanly 288). — Bien attesté en québécois depuis le début du XVIII^e s., encore fréquent (v. Juneau *Contribution* 170 n. 36, Juneau et Poirier *Meunier* 183, Clapin, Dionne, *Glossaire* ; *dessour* « dessous », relevé par Dionne et par le *Glossaire*, est tout aussi courant). D'origine galloromane (v. Juneau et Poirier ib.).

tout adv. modifiant un verbe (ex. : « J'ai *tout* fait mon travail » ; « Ils ont *tout* coupé les arbres », Lanly 306-307). — Construction usuelle en québécois (notée par le *Glossaire*, s. v. *tout* adv., 7^o), connue en France où elle a « des racines anciennes » (v. Dam. et Pichon 7, 2831 ; PRobert, s. v. *tout* IV, 4^o), en Belgique (depuis le XVII^e s., v. Remacle *Gleize* 1, 317-318) et en Suisse romande (depuis 1772 ; v. Pierrehumbert *Neuchâtel*, qui est tenté d'y voir un germanisme). Il est évident que les quatre français régionaux concernés ici n'ont fait que propager un tour créé en territoire français.

Nous nous en voudrions de mettre un terme à ces commentaires sans évoquer le problème du tutoiement que Lanly pose dans une note au bas de la page 217. Il semble, d'après ses explications, que l'habitude de tutoyer, qui est répandue dans le français d'Afrique du Nord, soit « imputable en partie aux arabophones eux-mêmes » qui la tiennent de leur langue maternelle. H. Baetens Beardsmore signale lui aussi, dans le français de Bruxelles, une préférence marquée pour *tu* et une certaine confusion entre *tu* et *vous* dans des phrases de déférence ou de politesse, préférence dont l'origine serait à chercher « dans le dialecte flamand de Bruxelles » (v. p. 145-148). Or le même phénomène se retrouve en québécois où *tu* est plus spontané et

où se remarque parfois « un flottement entre le tutoiement et le vouvoiement qui est, de toute apparence, sans raison » (La Follette 102). En l'absence d'études approfondies sur le sujet, il serait hasardeux de rejeter toute influence externe dans l'explication du tutoiement en Afrique du Nord et à Bruxelles (compte tenu surtout que certains des exemples de confusion notés à Bruxelles ne paraissent guère possibles en québécois) ; cependant on peut sans doute, par la comparaison des français régionaux, poser l'hypothèse que la tendance à tutoyer qu'on observe dans trois régions francophones isolées les unes des autres s'appuie sur un usage galloroman ancien, ce qui n'exclut pas la possibilité qu'elle ait été accentuée dans l'une ou l'autre de ces régions sous l'influence d'un parler voisin (à propos du tutoiement dans l'histoire du français, v. Dam. et Pichon 4, chap. XVII, notamment 1454-1462 ; Nyrop *Gramm. hist.* 5, 194-200).

2. Exemples bruxellois.

Le français régional de Bruxelles, de H. Baetens Beardsmore (Presses Universitaires de Bruxelles, 1971, 468 p.), a été élaboré à partir d'une documentation sonore de première main. L'objectif de l'auteur était de « tracer un portrait linguistique à la fois général et précis du français régional de Bruxelles » (p. 436). Dans son étude des éléments différentiels du français de la capitale belge, l'auteur a tenu compte des nombreux travaux consacrés aux parlars de la Belgique ; il a notamment exploité — et il faut lui en savoir gré — les thèses inédites de J. Pohl, L. Breckx et M. Vekemans.

La monographie de Baetens B. accorde une importance particulière à la question de la provenance des emplois caractéristiques des « divers langages de Bruxelles ». La thèse qui sous-tend cette réflexion est résumée à la page 14 : « On peut considérer le phénomène du bilinguisme comme étant à la base de la plupart des divergences d'avec le français général de France, du fait que les bilingues parlent en français, mais ne pensent pas nécessairement dans cette langue ». L'auteur présente au fil des pages une série d'exemples convaincants à l'appui de cette explication. Il n'en reste pas moins que le francophone étranger, appartenant à une communauté linguistique dépositaire d'une autre variété de français régional, a peine à concevoir que les traits linguistiques qu'il partage avec les Bruxellois proviennent, dans un grand nombre de cas, de sources différentes, flamande d'une part et française de l'autre, d'autant plus que l'étude de certains faits trahit la prédisposition de l'auteur pour la thèse de l'influence interlinguistique. Nous ne

rappellerons que ses commentaires à propos de la fermeture de *e* en *i* (ou *yod*) devant voyelle (*Napoléon* > *Napolion*) et de l'assimilation régressive *e-i* > *i-i* (p. 64). Baetens B. reconnaît que la tendance à relever le point d'articulation de la voyelle *e* « a été notée dans le français populaire de Paris » depuis le début du XIX^e s. mais il fait remarquer que cette prononciation se remarque surtout chez des personnes « qui parlent sous l'influence du flamand », suggérant par là, sans toutefois expliciter sa pensée (et ce silence même paraît révélateur), la probabilité d'une influence externe¹.

L'auteur aurait sans doute fait preuve de plus de réserve dans ses rapprochements et dans ses affirmations s'il avait complété ses recherches (dont il faut pourtant reconnaître la qualité et la diversité) par un examen des principaux français régionaux. Dans cette perspective, nous allons passer en revue quelques-uns des emplois pour lesquels l'influence néerlandaise est présentée comme possible d'une part, probable ou certaine d'autre part, et qui méritent d'être réexaminés à la lumière des usages québécois.

a) *Influence néerlandaise possible :*

chaque à la place de *chacun* (le néerl. contribuerait à répandre cet emploi d'origine fr., Baetens B. 140-141). — Très fréquent en québécois, attesté depuis le XIX^e s. (v. Maguire 23, Lusignan 53, Rinfret 50, Dionne, *Glossaire*). Pour les sources françaises, cf. en plus de celles signalées par Baetens B., *FEW* 2, 482 b, Verrier *Anjou*, Brun *Marseille* 56 (« général »).

sacoche f. « sac à main » (« le changement sémantique est peut-être dû à l'influence du flamand local qui utilise le même terme pour le néerl. ‘*handtas*’ », Baetens B. 350). — Courant en québécois (v. Barbeau² 174, Bélisle³).

être dans la manche de qn loc. « être bien vu par qn » (à rapprocher du fr. *avoir quelqu'un dans sa manche*, mais cp. néerl. *In de mouw geraken of zitten*, Baetens B. 386). — Connu en québécois mais non signalé dans les glossaires ; attesté dans le parler angevin (v. Verrier *Anjou*, s. v. *manche*). Relevé sous la plume de M^{me} de Sévigné au sens de « être à la disposition de qn » (v. *FEW* 6¹, 207 b).

être dans les patates loc. « avoir des difficultés, être dans une situation difficile, être dans les pommes » (substitution spontanée de *pommes* par

1. La fermeture de *e* en contact avec une voyelle plus ouverte est bien attestée depuis l'a. fr. et elle survit dans la majorité des dialectes d'oïl de même qu'en québécois (v. Poirier dans *TraLiQ* 1, 223) ; pour l'assimilation régressive, également ancienne, v. ib. 225 et Juneau *Contribution* 223-225.

patates ou interférence linguistique due au flam. *in de pataten zijn*, Baetens B. 420). — Attesté en québécois du XIX^e s.; l'expression est très fréquente dans la langue actuelle au sens de « divaguer, être dans l'erreur » (pour l'étude de cette expr., v. la monographie de *patate* dans M. Juneau, *Problèmes de lexicologie québécoise*, Québec, 1977, 206-218, surtout 208 et 216).

avant-midi m. « matinée » (rapproché du flam. *voornoen(e)*, Baetens B. 423). — Courant en québécois et en acadien, connu en suisse romand, où il est attesté depuis 1772. Le mot a vécu en français du XVII^e au XX^e s. sans se gagner la faveur de l'ensemble des lexicographes et il survit ici et là dans les parlers du Nord et du Nord-Est, en franc-comtois et en lyonnais (v. Massicotte dans *TraLiQ* 1, 107, et Poirier dans *TraLiQ* 2, 65; le québ. *avant-midi* est considéré à tort comme un anglicisme, calque de *forenoon*, par Colpron 148, v. Poirier ib.).

b) *Influence néerlandaise probable ou certaine :*

pron. ouverte de la voyelle *u* dans l'article *une* (« probablement sous l'influence du flamand local », Baetens B. 72). — Pron. usuelle en québécois depuis le XVII^e s. (v. Juneau *Contribution* 95-98 et Poirier dans *TraLiQ* 1, 202, qui en précisent la provenance galloromane).

l'adv. *assez* placé après l'adjectif qu'il qualifie (la fréquence du phénomène dans les régions du Nord permettrait de supposer une influence germ., surtout à Bruxelles, v. Baetens B. 228-229). — Emploi bien connu en québécois et en acadien (*assez* placé derrière l'adj. ou le verbe, ce qui, pour nous, traduit la même tendance)¹. Comme le rappelle Baetens B., ce tour remonte à l'a. fr. (v. encore Gdf 1, 444 a; Dam. et Pichon 6, 2723; pour le XVI^e s., v. des ex. dans Huguet 1, 352 a). Il survit non seulement en fr. pop. (Baetens

1. Pour le québécois, cf. ces ex. (où *assez* a le sens ancien de « beaucoup, très », comme d'ailleurs dans le dernier ex. de Baetens B.; à ce sujet v. *FEW* 24¹, 183 b) : « A [la sainte Vierge] va être obligée de l'aider, j'vez te l'achaller *assez*! » A. Giroux, *Au delà des visages*, 63; « Ah ! moé, les tapettes, y m'éccurent *assez*, si c'était rinque de moé, j'lés passerais toute au batte » Y. Deschamps, *Mémoires*, 139; « Je ne sais pas comment je m'y prendrais pour aller voir ma blonde; je m'ennuie *assez*, il faut que j'y aille absolument » tiré d'un conte folklorique; recueilli à Saint-Benoît de Beauce et cité dans J.-Cl. Dupont, *Le légendaire de la Beauce*, 68; « Mes noces ont été belles *assez*, ma mariée fut enlevée » Ile-aux-Coudres (Charlevoix), AF, coll. Perreault 171; etc. (v. *FTLFQ*); v. aussi La Follette 117 et Juneau *La jument* 96. Pour l'acadien, v. P. Poirier, *Glossaire acadien*, 54: « Nous mettons, quelquefois, *assez* après l'adjectif : C'est bon *assez* pour toi ».

B.) mais aussi dans les parlers angevin et nantais (v. Verrier *Anjou*, s. v. *assez* : « Se place souvent après l'adj. » ; *FEW* 24¹, 184 a). Ces données n'interdisent sans doute pas de songer encore à une influence externe pour ce qui est du bruxellois¹ (celle de l'angl. paraît en tout cas devoir être rejetée en ce qui concerne le québécois, du fait qu'*assez* conserve aussi le sens ancien, v. note 19), mais cette hypothèse devrait être reconsidérée en tenant compte des données de la géographie linguistique.

confusion entre *tant* et *autant* (les deux mots sont exprimés par une seule forme en flam., ce qui rendrait « très probable » une influence néerl., Baetens B. 235-236). — Confusion répandue en québécois (*autant que* à la place de *tant que* dans des phrases négatives, *tous autant que nous sommes*, v. Barbeau² 259-260 ; *tant que* et *tant comme* « autant que », v. Clapin, Dionne, *Glossaire* et Juneau *La jument* 102). En français, la répartition actuelle des emplois des deux adverbes n'était pas encore fixée au XVIII^e s. (v. Brunot *HLF*² 3, 613 ; 6, 1922-1923).

confusion entre *si* et *aussi* (ne serait pas un archaïsme mais le résultat de l'influence du néerl. *zo* qui remplit les deux fonctions, Baetens B. 240). — Bien attesté en québécois depuis le début du XIX^e s. (v. Maguire 15 ; Clapin, s. v. *aussi* ; Dionne, s. v. *si, si... comme* « aussi... que »).

comme ça employé de façon explétive ou au sens de « tel, pareil, de ce genre, etc. » (serait plus fréquent qu'en France, surtout chez les bilingues du peuple ; à rattacher au néerl. *zo*, Baetens B. 249). — Courant en québécois (v. *Glossaire*, s. v. *comme*, 13⁰ : « C'est fatiguant [sic] voyager dans des chemins *comme ça* », « Si j'avais des enfants *comme ça* » ; Bélisle²) ; connu en suisse romand (v. Pierrehumbert *Neuchâtel*, s. v. *comme*, 3⁰). Bien attesté aussi comme cheville syntaxique (v. Dionne : « Il m'a dit, *comme ça*, que rien ne presse de partir » ; *Glossaire* : « Je lui ai dit, *comme ça*, de s'en aller » ; noté aussi par Moisy, *Dict. de patois normand*, s. v. *comme cha*).

être ami avec qn « être ami de qn » (l'influence flam. ne serait « pas douteuse » même si cet emploi est usité en fr. fam., pop. ou prov., Baetens B. 271). — Construction usuelle en québécois (cet « écart » semble n'avoir été noté que par le *Glossaire*). Courant dans le français de Neuchâtel et de Marseille (v. Pierrehumbert *Neuchâtel* ; Brun *Marseille* 85).

paletot m. « manteau » (l'emploi par les bilingues bruxellois de ce mot vieilli en France serait dû à l'influence du flam. local, où *paletot* est employé

1. Damourette et Pichon ont eux aussi adopté cette explication, mais il faut noter que leur documentation, pour l'époque contemporaine, ne comprenait que des ex. du Nord de la France.

au sens de « manteau », Baetens B. 349). — Ce mot demeure des plus vivants en québécois ; les glossaires, qui remontent pour la plupart au siècle dernier ou au début du xx^e, ne l'ont pas recueilli puisqu'il figurait dans les dictionnaires français.

ce n'est pas d'avance (parfois *il n'y a pas d'avance*) « c'est peine perdue, c'est inutile, ça ne sert à rien » (cette tournure correspondrait exactement à une construction flam., archaïque en néerl., Baetens B. 430-431). — Expression à rapprocher du québ. *n'être pas d'avance* (d'un ouvrage) « être long à faire » (v. Rinfret, Blanchard⁷ ; le *Glossaire* note l'expression sous sa forme affirmative et l'illustre par l'ex. suivant : « Les framboises sont plus *d'avance* à ramasser que les fraises »)¹. Cp. surtout le suisse romand *c'est rien d'avance* « cela ne sert de rien » (ex. : « Voyez-vous, *c'est rien d'avance* d'y'en causer, pisqu'il a dit non », v. Pierrehumbert *Neuchâtel*, s. v. *avance*, 3^o).

* * *

Les spécialistes des divers parlers français ou à base française prennent conscience de plus en plus de la nécessité d'élargir le champ de leurs recherches et de concerter leurs efforts ; les dialectologues en retireront une perception plus juste de la spécificité des parlers qu'ils étudient et des influences interlinguistiques qui se sont exercées, les historiens de la langue, pour leur part, en retireront des informations précieuses pour l'étude du développement et de la diffusion du français. Les résultats auxquels conduit la comparaison des variétés régionales, dialectales ou créoles de français ne devraient pas laisser indifférents non plus ceux qui s'intéressent aux problèmes relatifs au bilinguisme et aux contacts interlinguistiques ; la pertinence de leurs analyses est en effet étroitement conditionnée par l'authenticité des faits sur lesquels s'appuient leurs hypothèses.

L'examen comparatif des principaux régiolectes du français est peut-être aussi de nature à éclairer les choix concernant la norme. Qu'on nous permette de faire appel à un dernier exemple québécois, l'emploi de *marier* au sens d'« épouser », maintes fois dénoncé par les puristes qui l'ont généralement perçu comme un emprunt à l'anglais ; les jugements beaucoup plus cléments dont ont bénéficié les archaïsmes évidents donnent à penser

1. La loc. adj. *d'avance* s'emploie aussi en parlant d'une personne, au sens de « expéditif, qui fait beaucoup d'ouvrage en peu de temps » : « Cet ouvrier est plus *d'avance* que son voisin » (*Glossaire* ; v. aussi Clapin, Rinfret, Dionne, Blanchard⁷).

que les tenants de la norme auraient fermé les yeux sur cet « écart » si l'origine française en avait été mieux connue.

D'un point de vue plus général, il n'y a aucun doute qu'une meilleure connaissance des français parlés à Bruxelles, à Neuchâtel, à Alger, à Québec et dans les principales villes de l'Hexagone favoriserait la cause du français, qui fait parfois figure de langue figée face à l'anglais. Les dictionnaires généraux commencent à accueillir les régionalismes, qui sont une manifestation de la vitalité de la langue ; il faut s'en réjouir, même si la place faite à ces nouveaux venus est encore peu confortable et même si leur traitement lexicographique laisse à désirer. Le jour n'est peut-être pas lointain où les francophones du Canada pourront se rendre compte, en consultant leur *Petit Larousse*, qu'ils ne sont pas les seuls à « parler croquant » (v. l'article de M. Wandruszka dans *RLiR* 39, 1975) et qu'ils ont finalement, sur le plan linguistique, beaucoup de choses en commun avec les Belges, les Suisses, et peut-être même les Français...

Québec.

Claude POIRIER.

RÉFÉRENCES CITÉES EN ABRÉGÉ¹

- Barbeau² : BARBEAU (V.), *Le français du Canada*, 2^e éd., Québec, 1970.
 Bauche² : BAUCHE (H.), *Le langage populaire*, 2^e éd., Paris, 1928.
 Bélisle² : BÉLISLE (L.-A.), *Dictionnaire général de la langue française au Canada*, 2^e éd., Québec, 1971.
 Blanchard⁷ : BLANCHARD (E.), *Dictionnaire du bon langage*, 7^e éd., Montréal, 1940.
 BlanchardEG : BLANCHARD (E.), *En garde ! Anglicismes et termes anglais*, 4^e éd., Montréal, 1913.
 Brun Marseille : BRUN (A.), *Le français de Marseille*, Marseille, 1931.
 Colpron : COLPRON (G.), *Les anglicismes au Québec*, Montréal, 1970.
 Dionne : DIONNE (N.-E.), *Le parler populaire des Canadiens français*, Québec, 1909, réimpression aux Presses de l'Université Laval en 1974.
 Gougenheim Desgranges 1821 : GOUGENHEIM (G.), *La langue populaire dans le premier quart du XIX^e siècle d'après le Petit Dictionnaire du Peuple de J.C.L.P. Desgranges (1821)*, Paris, 1929.
 Juneau et Poirier Meunier : JUNEAU (M.) et POIRIER (Cl.), *Le livre de comptes d'un meunier québécois (fin XVII^e-début XVIII^e siècle)*. Édition avec étude linguistique, Québec, 1973.

1. Les sigles et abréviations largement connus et ceux qui ont été expliqués dans l'article ne figurent pas dans cette liste.

- La Follette : LA FOLLETTE (J.-E.), *Étude linguistique de quatre contes folkloriques du Canada français*, Québec, 1969.
- Lorrain : LORRAIN (L.), *Les étrangers dans la cité*, Montréal, 1936.
- Lusignan : LUSIGNAN (A.), *Fautes à corriger. Une chaque jour*, Québec, 1890.
- Maguire : MAGUIRE (T.), *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge*, Québec, 1841.
- Pierrehumbert Neuchâtel : PIERREHUMBERT (W.), *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel, 1926.
- Pohl Syntaxe : POHL (J.), *Témoignages sur la syntaxe du verbe dans quelques parlers français de Belgique*, Bruxelles, 1962.
- Rinfret : RINFRET (R.), *Dictionnaire de nos fautes contre la langue française*, Montréal, 1896.
- Robin Eure : ROBIN (E.), LE PRÉVOST (A.), PASSY (A.-F.), BLOSSEVILLE (E.-P., marquis de), *Dictionnaire du patois normand en usage dans le département de l'Eure*, Evreux, 1879-1882.
- TraLiQ : *Travaux de linguistique québécoise*, vol. 1, Québec, 1975, publiés par M. Juneau et G. Straka ; vol. 2, 1978, publiés par L. Boisvert, M. Juneau et Cl. Poirier.
- Verrier Anjou : VERRIER (A.-J.) et ONILLON (R.), *Glossaire étymologique et historique des patois et des parlers de l'Anjou*, Angers, 1908.

MANUSCRITS ET DOCUMENTS SONORES

- AF : *Archives de Folklore* du Centre d'études sur la langue, les arts et les traditions populaires (CELAT) de l'Université Laval.
- AJTR : *Archives judiciaires de Trois-Rivières*.
- ANQ : *Archives nationales du Québec*.
- ANQM : *Archives nationales du Québec à Montréal*.
- ASQ : *Archives du Petit Séminaire de Québec*.
- FTLFQ : fichier du *Trésor de la langue française au Québec*, en dépôt au CELAT à l'Université Laval.